



(la version française suit)

March 24, 2010

Advocacy Update on the CRTC's New Group-Based Television Licencing Framework

DOC is reacting cautiously to the CRTC's new approach to group-based television licensing. Although most of the focus of mainstream media has been on the Commission's decision regarding fee-for-carriage, yesterday's decision actually sets the stage for the next licence renewals, now set for late summer and early fall of 2011.

We are pleased that the framework aims to simplify the system and sets an expenditure floor for Canadian Content, yet concerns remain about the details and the impact of the new framework. In the coming weeks, we will closely be evaluating the new framework, but at first glance, the following issues raise concerns.

First, will a commitment of 5% of gross revenues to programming of national interest (PNI) distributed between docs, dramas and award shows will be sufficient to maintain a healthy environment for the independent production community? We will be crunching the numbers, as they become available, and will make a deeper assessment of this.

In the absence of PNI exhibition requirements, DOC is also concerned by the fact that there will be no incentive for broadcasters to air under-represented genres, such as documentaries, which will only aggravate the steady decrease already at play with the conventional broadcasters.

Third, the CRTC states that broadcasters are able to broadcast PNI programming on whatever platform they wish and DOC would like this language clarified as the CRTC only regulates programming for television services and does not currently have the authority to set programming on new media platforms.

Nevertheless, the organization views the following elements of the decision in a positive light:

- 1) documentaries will be considered part of the new PNI regime, along with scripted drama and Canadian content award shows thereby reinforcing the Commission's commitment to these genres;
- 2) 75% of the PNI has been set to be independently produced;
- 3) broadcasters' calculation of Canadian Program Expenditures (CPE) will be based on gross revenues rather than programming budgets which should ensure stable funding for Canadian independent producers;
- 4) license fee top ups will not be included in CPE calculations allowing for a better understanding of the actual expenditures by broadcasters on under-represented programming.

DOC is further heartened by the Commission's commitment to documentary with its decision to reassess the definition of documentary in close consultation with stakeholders in order to stop the misapplication of the definition of the genre. This has long been a concern of DOC as factual programming and reality-based television get misrepresented as documentary.

Furthermore, the Commission's decision to collect information regarding the broadcasters' past and future expenditures on documentaries will allow for better tracking of the trends in documentary program commissioning. Combined with the new annual reports tracking the region, the date of the original broadcast, the name, and production origin of the programs, stakeholders will be able to evaluate the programming decisions of the broadcasters in a more transparent and accountable manner. It should be noted however that DOC will push for the collection of more detailed data on documentary broadcasts, capturing the long tail distribution of films in order to accurately reflect the true profitability of the genre.

All of these changes, however, will not take place until 2011 which the Commission has set for the next license renewals. This is a disappointment, given the current problematic state of documentary production. In the meantime, Canwest, CTVgm, and Rogers have been granted 1 year administrative renewals as have TVA and V in order to prepare appropriate measures for the French-language market. At the time of the 2011 license renewals, the framework will be applied to each broadcaster and the Commission will evaluate the performance of each to set the appropriate amount of documentary production. In the meantime, DOC will build its case to have spending levels set to reflect the production volume of 2004, and not be reflective of the last few years of decline.

Although we will have to wait another 18 months to see the implementation of the proposed changes, and the impact of the new regime is difficult at this early stage to assess, members should be encouraged by the Commission's position on documentary production and its place on Canadian television.

Many members worked diligently over the course of the last year to advance DOC's position on these important matters and they should take pride in the work done and the resulting outcome

24 mars 2010

Chers membres et ami.e.s de DOC,

Mise à jour sur le cadre annoncé par le CRTC pour la télévision

DOC réagit prudemment à l'approche proposée par le CRTC pour le renouvellement des licences fondé sur les groupes de propriété. Il est important de noter que la décision émise hier porte uniquement sur les télédiffuseurs privés du marché de langue anglaise et que la Commission se penchera sous peu sur la question des télédiffuseurs au sein du marché de langue française.

Quoique la plupart des médias aient porté leur attention aujourd'hui sur la question des redevances aux télévisions généralistes, la décision émise hier détermine le cours des prochains renouvellements de licences (du côté anglophone) maintenant reportés à la fin de l'été 2011.

Nous sommes heureux de voir que le cadre proposé vise à simplifier le système et à mettre en place un seuil minimal pour les dépenses sur le contenu canadien, toutefois les détails, et l'impact éventuel du nouveau cadre, soulèvent quelques préoccupations. Nous devons effectuer une analyse plus approfondie des chiffres au fur et à mesure qu'ils seront disponibles et examineront le tout plus en détail au cours des prochains mois.

Notre première préoccupation porte sur le 5% des revenus bruts qui devront être consacrés à la production d'émissions d'intérêt national (ÉIN). Le documentaire, la dramatique et les émissions de remise de prix devront se départager cette somme et nous nous demandons si cette attribution sera suffisante pour assurer le maintien d'un environnement propice à l'évolution de la communauté de production indépendante.

Par ailleurs, en l'absence d'exigence relative à la diffusion des ÉIN, DOC s'inquiète qu'il n'y aura aucun incitatif pour que les télédiffuseurs présentent en ondes des genres sous-représentés tel que le documentaire, venant exacerber le déclin du genre déjà en cours auprès des télévisions généralistes tout notamment.

Le CRTC indique également que les télédiffuseurs pourront diffuser les ÉIN sur la plateforme de leur choix et DOC souhaite obtenir des éclaircissements à ce sujet compte tenu que la juridiction de la Commission se limite aux services de télédiffusion et que présentement elle

n'est pas en mesure de dicter le genre de programmation disponible sur les nouvelles plateformes.

Néanmoins, l'association voit d'un bon oeil les éléments suivants de la décision:

- 1) les documentaires font partie des émissions d'intérêt national (ÉIN) venant confirmer l'importance accordée par la Commission à ce genre ainsi qu'aux dramatiques et aux émissions de remise de prix;
- 2) 75% de la programmation d'ÉIN devra être produite par des producteurs indépendants;
- 3) le calcul des télédiffuseurs pour les dépenses en émissions canadiennes (DÉC) sera dorénavant calculé sur les revenus bruts plutôt que les budgets de programmation ce qui devrait assurer un financement stable pour les producteurs indépendants canadiens;
- 4) que les licence fee top ups ne seront pas admissibles au calcul des DÉC permettant une meilleure analyse des dépenses réelles des télédiffuseurs sur la programmation des genres sous-représentés. dépenses réelles des télédiffuseurs sur la programmation des genres sous-représentés.

DOC est rassuré de constater l'engagement de la Commission à l'endroit du documentaire en vertu de sa décision de réévaluer la définition du documentaire et de le faire en collaboration avec le secteur en vue d'éviter la mauvaise application de la définition. Il s'agit d'une préoccupation de longue date compte tenu d'émissions de télé-réalité et d'émissions factuelles qui cherchent à se faire passer pour du documentaire.

De plus, la Commission a annoncé qu'elle recueillera dorénavant les données concernant les dépenses des télédiffuseurs en matière de programmation documentaire ce qui permettra de faire une analyse plus précise des tendances de programmation à ce sujet. En plus d'un nouveau rapport annuel qui tiendra compte de la région, de la première date de diffusion, du nom et de l'origine de la production, le secteur de la production sera en meilleure position d'évaluer les décisions des télédiffuseurs en matière de programmation documentaire. Soulignons cependant que DOC cherchera à ce que soit recueillis plus de détails sur les dates de mise en onde pour le documentaire qui est souvent rediffusé à plus d'une reprise en vue de démontrer la vraie rentabilité du genre.

Ce cadre ne rentrera en vigueur qu'à compter de 2011, date à laquelle la Commission se penchera sur les renouvellements des licences. Compte tenu du contexte problématique actuel de la production documentaire, cette date est décevante. Entretemps, Canwest, CTVgm et Rogers ont tous obtenu un renouvellement administratif d'un an, tout comme TVA et V, en vue d'envisager les mesures correspondantes pour le marché de langue française. Au moment des renouvellements des licences en 2011, le cadre sera mis en application et la performance de chaque télédiffuseur sera évaluée en vue de déterminer le volume de production documentaire pour chacun.

Entretemps, DOC se préparera à défendre que des niveaux comparables à ceux de 2004 devraient être fixés pour ne pas fixer un seuil miroitant le déclin des dernières années.

Quoiqu'il faudra attendre dix-huit mois encore pour l'implantation des changements proposés et qu'il est encore trop tôt pour évaluer l'impact de ce cadre, les membres devraient se dire satisfaits de la position de la Commission à l'égard de la production documentaire et de la place qu'elle occupe au sein du paysage télévisuel canadien. Au cours de la dernière année, plusieurs membres ont travaillé avec acharnement pour défendre les positions de DOC sur ces importantes questions et ils devraient être fiers du travail accompli.